

POLITIQUE

Aide à la presse: une révolution du système proposée par un groupe extraparlamentaire

MÉDIAS. La Commission fédérale des médias (Cofem) plaide pour un soutien public respectant la neutralité technologique. L'économiste Mark Schelker nous livre ses réserves sur le projet.

Jonas Follonier

La diversité médiatique et l'offre journalistique se sont amoindries ces vingt-cinq dernières années en Suisse: la Commission fédérale des médias (Cofem) le rappelle dans un rapport publié ce mardi, s'appuyant sur plusieurs travaux. «Dans un pays fédéral et plurilingue, la démocratie directe ne peut pas fonctionner sans les médias», affirme-t-elle. Au vu de la réalité du marché helvétique et des défis que pose la numérisation, l'organe estime un soutien public justifié, mais appelle à une révolution du système.

La nouvelle aide doit tout d'abord être «technologiquement neutre». Cela reviendrait à ne pas favoriser certains médias en vertu de leur support, comme c'est le cas aujourd'hui avec la redevance pour l'audiovisuel et le tarif préférentiel pour les envois postaux. Un système que conteste par ailleurs L'Agefi. «Les dissymétries sur le marché et les mauvaises incitations seraient enfin évacuées», se réjouit le professeur de l'Université de Fribourg Mark Schelker.

Une indépendance à l'égard de l'Etat

Cette conception intervient après le refus l'an dernier d'un train de mesures en faveur des médias porté par le Conseil fédéral. Celui-ci prévoyait une aide directe aux médias en ligne, jusqu'à présent nullement soutenus, et une augmentation du soutien aux chaînes locales ainsi que de l'aide à l'en-



Commission. La Cofem – ici lors de la présentation de son rapport mardi – n'a «pas osé toucher à la SSR», ce créateur de «concurrence déloyale avec les autres médias», déplore l'économiste Mark Schelker.

voi postal. La Cofem propose de réorganiser le tout en trois volets: des mesures générales de soutien (notamment pour la formation), une aide aux entreprises fournissant des offres journalistiques et des contributions à des projets médiatiques innovants, notamment dans le domaine de l'investigation. Ces subventions doivent être attribuées selon des critères liés au contenu, à l'audience ou à l'impact des contenus produits. Le professeur d'économie regrette que la Cofem n'ait «pas

osé toucher à la SSR», cet «éléphant in the room» créateur de «concurrence déloyale avec les autres médias». Si la Cofem défend dans son rapport le maintien du service public national, elle n'aborde ni sa mission ni son financement. Ce point n'est pas anodin, dans la mesure où l'UDC a lancé une initiative demandant de réduire de moitié la redevance. Certains analystes avaient du reste vu dans les motivations du rejet par le peuple du paquet d'aide aux médias l'an

dernier une posture critique à l'égard de la SSR.

«Ce paquet avait assez d'autres raisons pour être rejeté, bonnes ou mauvaises, modère le vice-président de la Cofem François Besençon. Ce refus a d'ailleurs généré une inflation formidable des dispositifs de soutien par les cantons ou les communes. Avec le risque, il faut le dire, d'un manque d'indépendance journalistique par rapport à l'Etat.» D'où la condition posée par la Cofem que l'ensemble des soutiens

soit octroyé par un organisme indépendant, par exemple une fondation ou un conseil consultatif. Mark Schelker est d'avis qu'une décentralisation de l'attribution des aides diminuerait les risques d'influence. La Cofem est au contraire attachée à une entité unique, pour la cohésion nationale.

Le problème non résolu des Gafa

Aide aux médias ou non, le problème du financement de ces derniers subsiste. Il se trouve qu'une partie importante de la manne publicitaire qui composait naguère leur revenu a glissé vers les Gafa. La possibilité de faire payer Google, Facebook et consorts pour les contenus médiatiques qu'ils distribuent, comme le demande une loi française de 2019 sur le modèle des droits voisins, n'est pas discutée dans le rapport de la Cofem. «D'un point de vue strictement juridique, les droits voisins ne s'appliquent pas aux médias», explique François Besençon, par ailleurs administrateur de L'Agefi. En effet, la loi sur les droits d'auteur ne mentionne cet instrument que dans le cadre d'œuvres musicales. «C'est l'un des arguments qui nous sont opposés, sourit le vice-président de la Cofem, mais nous estimons que par analogie, les droits voisins pourraient être appliqués aux médias, désavantagés par rapport aux géants du web.»

En novembre 2021, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter plaide déjà pour une telle mesure, déclarant en marge

de la remise des Swiss Digital Economy Awards: «C'est un problème que les contenus produits par les médias soient proposés sur des plateformes sans qu'elles les rémunèrent.» La Cofem devrait officiellement prendre position sur ce dossier dans les semaines à venir. «C'est un vrai sujet, mais il ne faut pas oublier que nombre de médias reprennent des contenus des réseaux sociaux», nuance Mark Schelker. Le chantier principal demeure selon lui «la détermination de conditions d'existence pour un marché concurrentiel des médias, impossible sans réforme de la SSR». ■

Radios et TV régionales hérissées par le projet

Les radios et télévisions régionales ne goûtent guère les propositions de réforme de la Cofem. Pour Telesuisse, ce modèle revient «à cimenter le rôle de la SSR», alors que les radios romandes demandent que le rôle de service public des émetteurs régionaux soit mieux reconnu. Le projet s'apparente à une «attaque frontale», affirme dans un communiqué Telesuisse, l'Association des télévisions régionales suisses. Pour cette dernière, alors que la majorité des fonds continueront à être distribués à la SSR, la Cofem veut «expérimenter» dans les régions avec les quelque 10 pour cent restants. Philippe Zahno, président des Radios Régionales Romandes, estime que la mise en place de ce système d'aide nécessitera un temps «extraordinairement long». (ats)

La droite genevoise se mobilise contre la perte d'attractivité du canton

FISCALITÉ. Les partis politiques de droite et les milieux économiques genevois affichent un front uni contre l'initiative 179 qui vise à supprimer l'abattement de l'impôt sur les dividendes.

Laure Wagner

Lancée par la coalition Ensemble à gauche, l'initiative 179, intitulée «Contre le virus des inégalités... Résistons! Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires», sera soumise à la votation populaire du canton de Genève le 12 mars prochain. Elle veut mettre fin à l'abattement de l'impôt sur les dividendes, actuellement fixé à 70%, pour le ramener à 100%. Le texte vise les actionnaires qui détiennent plus de 10% des actions d'une société: soit environ 1600 contribuables

genevois qui perçoivent annuellement des dividendes cumulés de l'ordre de 1 milliard de francs, selon les initiateurs. D'après leurs calculs, cette réforme devrait rapporter 150 millions de francs par année aux collectivités publiques.

A deux mois du scrutin, quatre partis politiques – le Centre, le PLR, l'UDC et le MCG – ont décidé de se mobiliser avec la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)**, la Fédération des entreprises romandes (FER Genève) et la Chambre genevoise immo-

bière (CGI) contre ce projet de loi. Ils redoutent la perte d'attractivité fiscale du canton qui exploite déjà près de 34% de son potentiel de ressources, ce qui en fait le canton le plus «vorace» de Suisse en impôts, comme rappelle le député PLR Alexandre de Senarclens. Un argument relayé par la députée du Centre, Delphine Bachman, qui appelle à une «fiscalité raisonnable» et une gestion plus saine des finances publiques.

Autre critique adressée par le MCG: le texte ne cible pas les bonnes personnes. «Le titre de cette initiative est un leurre»,

estime Philippe Morel. Selon lui, «les entrepreneurs, qui détiennent des sociétés familiales et qui y sont actifs subissent les effets néfastes de ce texte».

Risque de départ des entrepreneurs

Ces entrepreneurs risquent de plus en plus de quitter le canton, redoute Michael Andersen, fiscaliste et membre de l'UDC. Des craintes relayées également par les chefs d'entreprise, à l'instar d'**Isabelle Harsch**, à la tête d'**Henri Harsch**. En étant à la fois actionnaire et sala-

riée de son entreprise, elle est soumise à une double imposition sur le bénéfice et sur les dividendes, à laquelle s'ajoute encore l'impôt sur la fortune calculé à partir de la valeur estimée de son entreprise. «On doit tout calculer pour payer nos impôts. Si la fiscalité continue d'augmenter, je pourrais considérer de quitter le canton», confie-t-elle. Invité de l'émission «Be to B» cette semaine, Claude Devillard, qui dirige l'entreprise Devillard, redoute également la délocalisation de sièges d'entreprise et le départ de personnes physiques.

Contacté par téléphone, Jean Batou, député d'Ensemble à gauche et mandataire du comité de l'initiative 179, balaise ces arguments, rappelant que l'impôt sur le bénéfice a été baissé en 2020 de plus de 24% à 13,9% et que le volume total des fortunes de plus de 3 millions de francs a été multiplié par trois en sept ans. «Genève reste un hub pour les grandes fortunes et la Suisse est l'un des pays qui verse le plus de dividendes au monde. Taxer les dividendes permet de favoriser l'économie réelle au détriment de l'économie de casino», assène-t-il. ■